

COMPTE RENDU DU BUREAU DIRECTEUR ELARGI
du 25 avril 2020

Par visioconférence	
Présents	Mmes Delphine GUERELLE <i>Christine BELLEVILLE, Delphine BRETON, Sandrine KIPPER (C67)</i> MM Thierry KLIPFEL, Jean-Marie NOËL, Roland BOHN, Claude BOMPARD, Adrien GASSER, Michel LEQUEUX, Edouard MIKOLAJCZYK, Claude ROUSSEAU <i>Claude BOURZEIX, Patrick CLÉMENT, Jean-Louis DUGRAVOT, Daniel HARAULT, Gérard JAWORSKY, Régis SAGUET, Jean-Louis WILLMANN</i>
LE BUREAU DIRECTEUR	

APPROUVE



La proposition de la commission d'*Organisation des Compétitions* d'attribuer le niveau de jeu *Honneur régional* au club de Betschdorf et le niveau départemental au club de Seltz suite à la volonté des deux clubs de ne pas reconduire la convention qui les liait.
Il appartient au comité de définir la division de jeu qui sera attribuée au club de Seltz.

DECIDE



De permettre, en raison des calendriers prévisionnels des élections des comités et de la ligue du Grand Est en septembre et octobre 2020, la réduction du délai de dépôt de candidature des représentants de comité à 7 jours pleins.
Cette décision doit être validée par l'Assemblée Générale de la ligue en juin 2020.

PREND CONNAISSANCE



De la date de l'Assemblée Générale de la fédération les 27 et 28 novembre 2020 à Pau.
Afin de respecter les statuts fédéraux, les élections de la ligue doivent impérativement se dérouler au plus tard dans la 1^{ère} quinzaine du mois d'octobre 2020.



Des modifications des calendriers des compétitions internationales et des dates retenues pour le Tournoi de Qualification Olympique masculin, les 12, 13 et 14 mars 2021.



De diverses informations fédérales :

- Aménagement des conditions budgétaires concernant la *Proligue* ;
- Aménagements des conditions de détention de diplôme pour les entraîneurs « autorisés » ;
- Bilan fédéral 2019 excédentaire, budget 2020 encore en cours d'établissement ;
- Etude de la création de « fonds de solidarité » pour les clubs mis en difficultés en raison de la crise sanitaire ;
- Reprise des activités fonction des décisions ministérielles, probablement différenciées selon les sports.



Des réflexions en cours afin de réduire les coûts pour les clubs.

L'harmonisation de la part ligue des licences pour les clubs du Grand Est correspond à une aide financière de la ligue de près de 190 000 €.

Il appartient aux comités de s'engager dans une voie de réduction des coûts pour les clubs dans la mesure de leurs finances.

Il faut également encourager les clubs à aller chercher de l'aide par eux-mêmes.



Suite à la cessation de leur convention, de l'attribution au club d'Amnéville du niveau *N3M* et au club de Rombas du niveau *Honneur régional*.



Des réflexions et des informations de la commission d'*Organisation des Compétitions* :

- Réflexion pour établir plusieurs schémas de calendriers avec des dates de reprise de compétitions différentes ;
- Réflexion sur la possibilité d'établir une poule de *N3FT* avec 12 équipes pour les saisons au-delà de la saison prochaine ;
- Informations sur la désignation des équipes devant jouer en championnats de France Jeunes et des dossiers de candidatures en cours de réception en ligue ;
- De sa demande aux comités afin que ceux-ci répondent aux différentes requêtes des clubs concernant leur accession, ou non, en championnat régional.



De la réponse de la fédération concernant le refus de celle-ci de poursuivre les coupes de France régionales et départementales 2019 durant la saison 2020-2021.

Jean-Marie NOËL propose de permettre aux clubs qui le souhaitent de terminer cette compétition sur un site du Grand Est, sans investissement particulier de la ligue.

Le Président
Thierry KLIPFEL

Le Secrétaire général
Claude BOMPARD

Destinataires : - Membres du CA et CTS
- Comités départementaux
- Ligue pour diffusion et FFHB